

LE COSOR, COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE LA RÉSISTANCE

Un peu d'histoire pour une action humanitaire exemplaire

ORIGINES ET MISSIONS DU COSOR Les Œuvres Sociales de la Résistance prirent naissance dans la clandestinité avec la répression allemande. Dès 1941, en effet, les mouvements de la Résistance organisaient des services d'entraide chargés de secourir les victimes de cette répression et leur famille. Le vaste service social clandestin ainsi créé fut ensuite coordonné en un organisme qui prit le nom de Comité des Œuvres Sociales des Organisations de la Résistance (COSOR), en 1943 à Londres, officialisé en février 1944 sous l'égide du général de Gaulle.

Le COSOR, subventionné par le budget de la Résistance et doté d'un réseau national d'assistantes sociales, put exercer clandestinement son action dans toute la France grâce au courage et à l'esprit de sacrifice de tous ses animateurs et exécutants. On ne dira jamais assez combien fut dépensé d'astuce, de sang-froid, d'audace, pour apporter aux internés, aux déportés, aux familles durement éprouvées par les arrestations et les fusillades, le réconfort d'une aide matérielle et morale.

Avec la Libération, l'action du COSOR se fit au grand jour et prit une extension croissante. Chargé par le général de Gaulle et le gouvernement français de secourir toutes les victimes de la répression et de la Libération, le COSOR, qui dépend aussi officiellement des Présidents de la République, des chefs de gouvernement, et des ministres concernés (Anciens Combattants et Victimes de guerre, Santé, Intérieur, et à l'époque aussi, le Travail), eut à faire face aux charges énormes que représentaient les déportés rentrant d'Allemagne, les veuves, les ascendants, les orphelins de ceux qui sont morts dans les bagnes nazis ou sous les balles allemandes.

Partout des misères inouïes, des situations tragiques.

Faire que tout adulte put retrouver une raison de vivre, un espoir de jours meilleurs, le goût du travail, faire que les milliers de malades rentrés d'Allemagne, les milliers d'orphelins sans appui ne soient abandonnés à la désespérance, telle fut la mission du COSOR au cours des deux années qui suivirent la Libération.

En 18 mois, par exemple (1947-1948), près de 800 millions de francs de l'époque en espèces et 1 200 millions en nature furent distribués aux plus déshérités, aux plus éprouvés, sans distinction d'opinion, de race, de confession.

Le COSOR est venu en aide à un grand nombre de déportés dont la santé avait été profondément ébranlée ainsi qu'aux familles des fusillés, internés, et déportés morts en Allemagne, laissant parents, ascendants, veuves, mères de famille nombreuses, orphelins, qu'il fallait élever et former.

La législation prévoyait bien pour la plupart de ces victimes un régime de pensions ou de mesures appropriées à leur cas (veuves, ascendants, pupilles de la Nation), mais sans en sous-estimer la valeur, on doit bien reconnaître que dans beaucoup de cas, cette aide était notoirement insuffisante.

Enfin, certaines catégories de victimes, non bénéficiaires du régime des pensions, ne pouvaient être abandonnées, par exemple les orphelins d'étrangers ayant combattu dans la Résistance.

Bref, la prise en charge par l'État de la plupart des victimes de la répression ne mettait pas fin à l'action du COSOR, mais la modifiait. Celle-ci, en effet, s'exercera non plus indistinctement sur des catégories entières de victimes, mais bien sur les multiples cas isolés échappant totalement ou partiellement au bénéfice de la législation des pensions.

En un mot, l'action sociale du COSOR fut, dès sa création, complémentaire de l'action officielle afin que tous ceux et toutes celles qui, victimes de la répression nazie, et ne pouvant se relever ou subsister avec la seule aide de l'État, fussent secourus aussi longtemps que leur situation l'a exigé.

Quelques chiffres donneront un aperçu des charges existant par exemple en 1947 :

1) Familles secourues	43 000
Ascendants	10 000
Déportés malades en sana	3 000

2) Isolés secourus	
Déportés malades dans leurs familles	16 000
Orphelins et autres enfants	18 000
3) Maisons d'enfants	11 centres

LES BESOINS DU COSOR

Les besoins du COSOR ont été surtout au début assurés par
- les subventions d'État
- des appels à la solidarité française et aux pays étrangers

Une décision ministérielle ayant fixé au 1^{er} juin 1947 la date de la prise en charge par l'Office des Anciens Combattants de toutes les victimes bénéficiaires d'une pension, le COSOR a cessé à partir de cette date de recevoir une aide à cet effet.

Le COSOR s'est trouvé alors placé devant l'alternative suivante :
- soit faire appel à la générosité publique
- soit cesser brutalement et totalement cette action.

Il est inutile d'insister sur les conséquences désastreuses sur le plan purement humain qu'aurait entraîné l'adoption de la deuxième solution. Il ne faut pas oublier, en effet, que tous ceux qui auraient été ainsi frappés ont été les victimes directes ou indirectes du drame qui s'est joué pendant plus de quatre ans sur la terre de France et qui a eu son épilogue dans la Libération.

Le COSOR a alors pris la décision de poursuivre sa mission de solidarité nationale devenue plus difficile par l'absence de certaines subventions de l'État et par la montée croissante du coût de la vie.

Deux problèmes très lourds :

LE PROBLÈME DE L'ENFANCE

De toutes les charges pesant sur le COSOR, il n'en est certes pas de plus sacrée que le sauvetage de nos enfants. Le nombre des orphelins complets, les demi-orphelins ou enfants sans soutien qui durent être secourus par le COSOR s'est élevé jusqu'à près de 18 000 :

- Recueillis ou à recueillir dans une maison d'enfants	580
- Bénéficiaires d'une bourse d'apprentissage ou d'études	1 000
- Marrainage	6 000
- Secourus dans leurs foyers (vestiaire, alimentation, médicament)	10 000

Le COSOR a géré plusieurs maisons d'éducation pour y accueillir les orphelins ou enfants sans soutien.

Les unes étaient réservées aux tout petits et aux écoliers sous la surveillance d'assistantes qui remplaçaient la mère disparue ou absente.

Les autres abritaient des adolescents - orientés et formés par des assistants - en vue de leur donner un métier qui leur permette de vivre.

Partis de rien, ces établissements ont disposé de tout l'équipement de base qui permettait d'assurer aux enfants un standing acceptable.

LE PROBLÈME DES PERSONNES ÂGÉES

Plusieurs maisons de retraite ont été gérées par le COSOR.

La maison de retraite médicalisée du COSOR à Sainte-Musse - Toulon en est l'exemple. Elle a pris en charge des résistants âgés avec des pathologies, ou leur épouses pendant des années.

Reprise par le Conseil général du Var, cette maison du COSOR conserve ainsi la tradition médicale et sociale digne des valeurs défendues par la Résistance et garde le nom : **COSOR**.